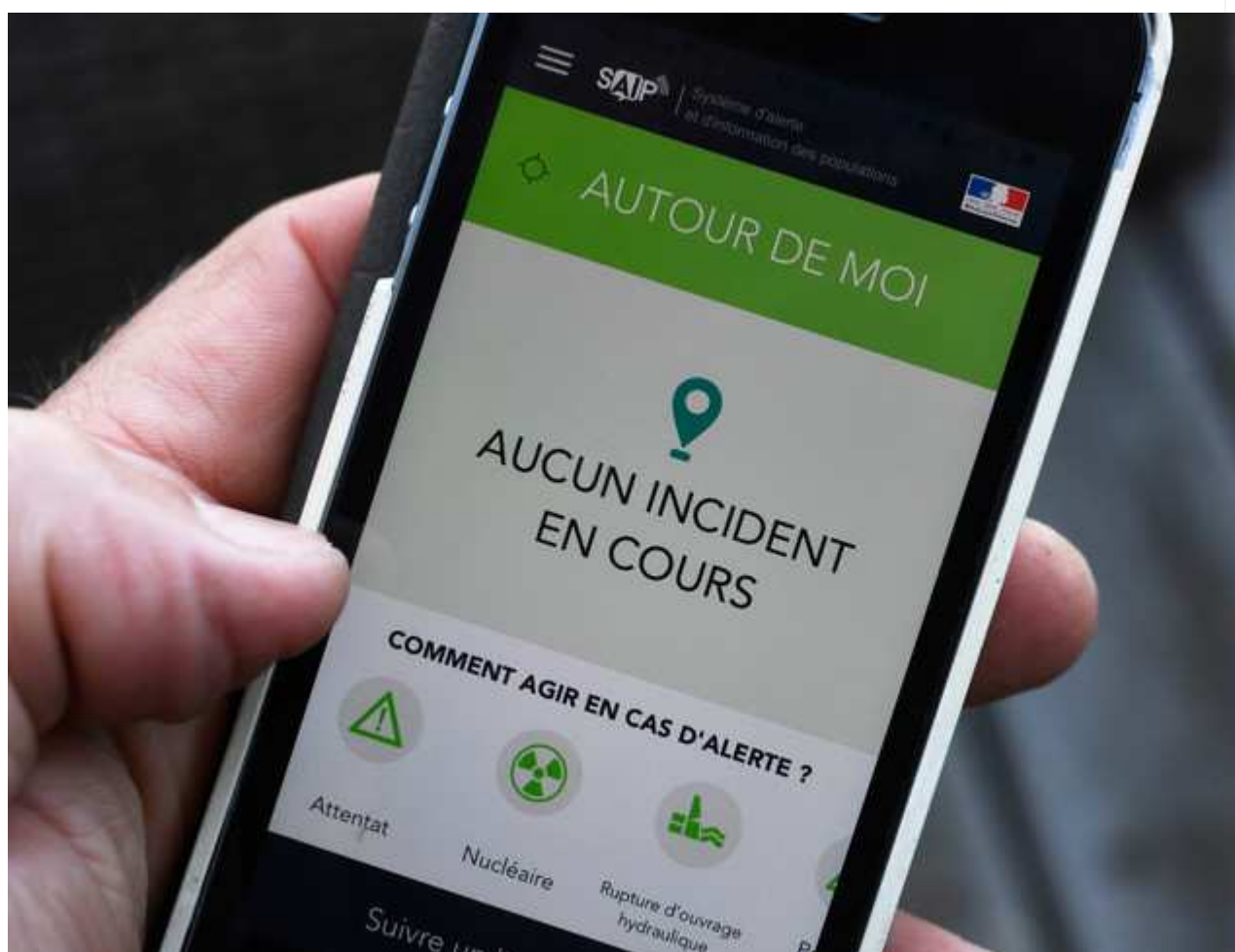


L'application alerte attentat du gouvernement critiquée

Par Frédérique Schneider, le 20/9/2016 à 05h06

Le SAIP, ou Système d'alerte et d'information des populations, a été lancé au mois de juin par le gouvernement. Cette application fait l'objet de nombreuses critiques après deux échecs retentissants. Explications.



Le Système d'alerte et d'information aux populations (SAIP), c'est déjà toute une histoire ! Cette application a été lancée par le ministère de l'intérieur au mois de juin dans un contexte de lutte antiterroriste et juste avant le début de l'Euro. Depuis, elle a fait preuve de nombreux dysfonctionnements et a subi de nombreuses critiques sur les réseaux sociaux.

Facile à utiliser

Cette **application gratuite** permet d'être informé via son téléphone portable d'une alerte en cours à la suite d'une suspicion d'attentat ou d'événements exceptionnels de sécurité civile (nucléaire, produits dangereux...) résultant d'un attentat. Le succès de ce système repose donc sur le nombre de téléchargements, environ 714 000 aujourd'hui.

Elle peut être téléchargée sur tous les smartphones (Androïd ou IOS9). Ensuite, il existe deux options. Soit on choisit d'être alerté lorsque l'on pénètre dans une zone en particulier, il faut alors être géolocalisé. Soit on sélectionne des zones où l'on est susceptible d'aller – jusqu'à huit villes.

Contrairement aux applications classiques utilisant la fonction de géolocalisation, aucune remontée d'information n'est opérée à partir du téléphone : l'anonymat du citoyen est assuré, précise le communiqué du ministère.

En cas d'attentat, on reçoit une notification sur son téléphone, quel que soit l'affichage en cours. C'est le principe du push que l'on retrouve à chaque alerte d'actualité lorsque l'on a téléchargé l'application d'un journal, par exemple. Seule contrainte, il faut que le SAIP soit ouvert en arrière-plan et en permanence sur votre mobile, mais il consomme peu d'énergie hors alerte, assurent les pouvoirs publics. En plus des messages d'alerte, l'application propose des conseils de comportements et consignes de sécurité à respecter. Les alertes reçues peuvent être partagées sur les réseaux sociaux.

Application mobile SAIP : Système d'alerte et d'information d...



Deux ratés en trois mois

Samedi 16 septembre, un appel à la police, à 15 h 39, donne l'alerte sur une possible prise d'otages à l'église St-Leu, à Paris. Via l'application SAIP, à 16 h 14 les autorités délivrent un message « *église – alerte attentat* ». 34 minutes de panique pour rien ! La formulation donnait à croire qu'un attentat était en cours alors il s'agissait d'un canular. Il faudra attendre 16 h 48 pour qu'un tweet de préfecture de police lève l'alerte : « *Aucun danger à signaler* ».

Bernard Cazeneuve a publiquement évoqué une activation « *par précaution* ». En tout cas, l'application a fait la preuve de son bon fonctionnement, ce qui n'avait pas été le cas le 14 juillet au moment de l'attentat de Nice. Ce jour-là, le SAIP a lancé l'alerte environ deux heures après la tuerie sur la promenade des Anglais. Cet échec a donné lieu à une enquête demandée par le ministre de l'intérieur. Résultat : l'application a été développée trop

rapidement, après trop peu de tests.

A gauche : l'appli SAIP pendant l'attentat de Nice.

A droite : l'appli SAIP pendant la fausse alerte à Chatelet.

pic.twitter.com/outePuYRgA

— Gauthier Repetto (@Gauchrep) **17 septembre 2016**

Une application appelée à évoluer

Pas très rassurant pour la population, ces deux ratés coup sur coup font en effet craindre une perte de confiance des utilisateurs. « Cette application a été créée par une société française et c'est une première. Il y a eu ces échecs et notamment le premier, lié à des problèmes techniques. Mais il est important de rappeler que l'État a choisi d'être hors de la logique anglo-saxonne. La facilité aurait été d'opter pour Facebook, mais sans politique de confidentialité et d'indépendance de développement », précise Nicolas Arpagian, auteur de *La Cybersécurité* (1).

L'application « doit être améliorée », a reconnu Pierre-Henry Brandet, porte-parole du ministère de l'intérieur, sur *France Info*. Dans le sens d'une meilleure réactivité technologique en cas d'urgence, mais aussi d'une bonne adéquation entre les événements et le message transmis. Dans les mois qui viennent, il est prévu une mise à jour de cette application qui sera étendue aux risques naturels (inondations, séismes...).

> À lire [Les auteurs de la fausse alerte parisienne risquent deux ans de prison](#)

Frédérique Schneider

(1) Collection « Que sais-je ? », PUF.